

POLITIQUE

«Les primes augmenteront chaque année de 4% ou 5%», avertit Stefan Felder

ASSURANCE MALADIE. La Confédération a annoncé ce mardi une hausse moyenne des primes de 6,6%. L'économiste bâlois en commente les causes et esquisse des solutions.

Jonas Follonier

Alors que le Parlement envisage de renforcer de 30% la contribution fédérale à la réduction des primes d'assurance maladie (la Chambre haute a renvoyé en commission ce lundi la proposition), le chef du Département fédéral de l'intérieur Alain Berset a annoncé ce mardi que les primes augmenteront en moyenne de 6,6% en 2023. Une hausse relativement importante était attendue par les différents acteurs et experts. La faitière Santésuisse avait même estimé ce pourcentage à 10%.

Cette augmentation des primes vient équilibrer leur stagnation de l'an dernier, explique le professeur en économie de la santé à l'Université de Bâle **Stefan Felder**. Le spécialiste répond aux questions de *L'Agefi* sur l'évolution des coûts de la santé et les raisons pour lesquelles elle est amenée à durer ces prochaines années, selon lui.

■ A quoi est due une telle augmentation des primes? Il y a ce qu'on appelle un «effet de base». L'an dernier, les coûts ont moins augmenté et les primes sont restées constantes. Cela est lié au fait que les gens sont moins allés chez le médecin. Il y a également eu moins de soins hospitaliers qu'en 2020 (*ndlr: cela*



Alain Berset. Le ministre de la Santé a annoncé ce mardi une forte augmentation des primes d'assurance maladie pour 2023, allant de 3,9% à 9,5% selon les cantons.

s'inscrit dans le contexte Covid). Certains effets de rattrapage s'observent aujourd'hui avec ces 6,6% d'augmentation: nous avons à nouveau une situation habituelle, mais en plus il y a des opérations non-urgentes qui ont été reportées et des personnes qui se sentent plus malades. Ces dernières années (*ndlr: de 2013 à 2018 plus spécifiquement*), nous avons toujours eu une augmentation d'environ 4% par an, l'année dernière c'était moins et maintenant c'est plus. C'est pourquoi on

ne peut pas dire que ces 6,6% constituent une grande augmentation sur le long terme: cela s'équilibrera au fil des années.

■ Que pensez-vous de la hausse des contributions à la réduction des primes d'assurance maladie d'un montant de 850 millions décidée ce 21 septembre par le Conseil national lors de sa session extraordinaire sur le pouvoir d'achat? Je trouve le Parlement un peu dépensier en ce moment

avec l'AVS et les réductions de primes. Je pense qu'il est important que les assurés se rendent compte que les prestations de santé sont chères et qu'ils envisagent éventuellement de ne pas se rendre aussi souvent chez le médecin. On compte également trop de prestations stationnaires. C'est comme dans le domaine de l'énergie: si cela devient plus cher, alors on doit consommer moins. Il faudrait par exemple réfléchir à une augmentation de la franchise. L'an dernier, le

Parlement a discuté l'ajustement de la franchise de 300 francs à l'inflation des prix mais cela n'a pas été accepté. On aura besoin d'un doublement à 600 francs au minimum.

■ Une réforme au niveau du financement des soins hospitaliers pourrait-elle faire baisser le montant des primes maladie?

Aujourd'hui, le canton paie 55% des coûts d'une prise en charge hospitalière, et les assureurs 45%. Cela signifie qu'en soi, c'est trop bon marché pour l'assuré, contrairement au secteur ambulatoire, où les assureurs assurent 100% des coûts. Je pense que cela explique aussi pourquoi nous faisons tant de soins stationnaires. En fait, nous en faisons trop. Le Financement uniforme dont on parle actuellement serait le moyen d'induire un changement: si l'assureur avançait les frais, il tiendrait davantage compte de l'impact sur les coûts dans le domaine stationnaire. Ce serait certainement une bonne chose.

■ Les coûts élevés de l'assurance obligatoire des soins ne sont-ils pas aussi en partie dus au fait qu'elle finance un nombre important de types de soins différents? Si, bien sûr. Il serait plus judicieux d'avoir une assurance de base. Il y a 28 ans, Mme Dreyfus a créé l'assurance maladie légale, mais ce n'est pas une assurance de base.

Songeons au fait que 98% de ce qui est médicalement possible est couvert par le catalogue de prestations légal. C'est beaucoup trop. Il faut épurer ce catalogue. Il y a beaucoup de prestations, notamment dans le domaine de la médecine alternative, qui ne répondent pas aux exigences scientifiques. Leur efficacité n'est pas prouvée! Mais c'est un long chemin et il est difficile d'y parvenir sur le plan politique.

■ La situation politique donne l'impression qu'aucune réforme n'est possible dans le domaine de la santé. Le deuxième paquet de mesures du Conseil fédéral pour alléger les coûts de la santé, porté par Alain Berset, n'a pas reçu un accueil favorable au Parlement... En effet. De grandes réformes s'imposent, mais celles qui sont proposées peinent à trouver une majorité. Et la politique ne semble pas non plus être en mesure de prévoir des limitations dans le catalogue des prestations. C'est pourquoi je suis quasiment certain que cela va continuer comme ça: les primes vont continuer d'augmenter chaque année de 4% ou 5%. L'économie nationale croît de 1,5% par an, les dépenses de santé de 4%. Cela signifie que nous dépensons toujours plus pour la santé. Les gens descendront dans la rue un jour ou l'autre. Ils l'ont même déjà fait à Genève. ■

Compétences numériques dans la santé

FORMATION. Les professionnels de la santé devraient voir leurs compétences numériques davantage soutenues durant leur formation de base et continue. Le Conseil national a adopté mardi par 136 voix contre 50 une motion PLR en ce sens. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer. Le Conseil fédéral s'est montré d'accord. Il s'agit d'un sujet extrêmement important puisque la numération exerce une grande influence sur le quotidien de tous les professionnels de la santé, a relevé le ministre de la Santé Alain Berset. Cette possibilité devrait être évaluée dans un prochain projet de révision concret. (ats)

Le National accepte le crédit de sauvetage de 4 milliards pour Axpo

ÉNERGIE. La Chambre du peuple a voté lundi soir ce crédit additionnel en faveur du fournisseur d'électricité au budget 2022.

Le fournisseur d'électricité Axpo doit pouvoir obtenir un prêt de quatre milliards de francs, dans le cadre du mécanisme de sauvetage concocté par le gouvernement. Le National a accepté lundi soir, par 137 voix contre 46, ce crédit additionnel au budget 2022. Menacé par un problème de liquidités dans le cadre de la crise énergétique actuelle, Axpo a demandé un prêt de quatre milliards de francs à la Confédération début septembre. Soucieux d'assurer l'approvisionnement énergétique de la Suisse, le Conseil fédéral a accédé à sa requête

en recourant au droit de nécessité. Il demande ce crédit au Parlement dans le cadre du second supplément au budget 2022. Le Conseil des Etats se prononcera mercredi matin. «Nous approuvons ce crédit en traînant un peu les pieds», a avoué Heinz Siegenthaler (Centre/BE). Mais il faut tout faire pour éviter un effondrement, a indiqué Kurt Egger (Vert-e-s/TG). Axpo est une entreprise d'importance systémique, si elle a des problèmes de liquidités, les conséquences économiques sur la Suisse seront «énormes», a abondé Ursula

Schneider Schüttel (PS/FR) pour la commission. Il ne s'agit que d'un prêt donc les finances de la Confédération ne subissent aucun dommage, a pointé pour sa part Michel Matter (PVL/GE).

Obstacle formel

C'est inquiétant qu'à chaque fois qu'une entreprise fait une erreur de stratégie, c'est à la Confédération de voler à son secours, a opposé Lars Guggisberg (UDC/BE). Son parti, à l'origine du débat en session extraordinaire, s'est retrouvé seul pour défendre un durcissement des conditions d'octroi du prêt.

Quand le Parlement accorde un crédit, il ne lui est pas possible d'en modifier le cadre matériel, a rappelé Sarah Wyss (PS/BS). Plusieurs orateurs de tous bords ont invoqué cet obstacle formel tout en montrant plus ou moins de compréhension sur le fond. Les conditions pour l'octroi de prêts sont tellement exigeantes qu'Axpo va tout faire pour garantir ses liquidités autrement, a assuré le ministre de l'Economie Ueli Maurer. Et de répéter que l'entreprise argovienne n'a encore reçu aucun franc. «C'est une réserve, Axpo n'y

accèdera qu'en cas d'extrême urgence.»

Projet de loi sous toit

Le projet de loi prévoyant une aide fédérale subsidiaire aux entreprises d'électricité est justement sous toit: le National s'est rallié lundi après-midi à sa chambre soeur sur les derniers points de divergence. Les Chambres ont déjà approuvé rétroactivement le crédit d'engagement de 10 milliards. Elles doivent se prononcer cette semaine sur la clause d'urgence, pour que la loi entre en vigueur au 1^{er} octobre. Les mesures sont limitées à fin 2026. (ats)